

Procédure de candidature à une seconde diplomation en 2025-2026

L'article 3.4.3 prévoit que « les titulaires du diplôme de l'Institut d'études politiques de Grenoble obtenu dans un parcours peuvent suivre l'année suivante, après accord de la Vice-Présidente de la Formation et après avis du responsable pédagogique concerné, une 5^{ème} année d'un autre parcours. Ils obtiennent en cas de succès le diplôme de Sciences Po Grenoble-UGA sous l'intitulé du parcours concerné. Les candidatures doivent être présentées auprès de la **Vice-Présidente de la Formation**

Quels documents ?

La sollicitation consiste en la soumission en un seul document PDF (fusionner les documents et intituler le PDF « votre nom, votre prénom rediplomation »)

- D'une lettre de motivation justifiant cette demande et notamment l'évolution du projet professionnel ;
- Des relevés de notes des première, deuxième, troisième année et 4^{ème} année du diplôme (ou L1, L2, L3 et 4^{ème} année).

Comment déposer la demande ?

La demande est à envoyer à l'adresse mail :
contact-formation@iepg.fr en objet « **rediplomation** »

Quel calendrier ?

A compter du **17 mars 2025** et jusqu'au **30 mai 2025 (17h) dernier délai**.
Décision rendue le 28 juin 2025.

Quelles modalités de décision ?

La demande sera examinée par le ou la responsable pédagogique du parcours visé par la candidature et par la **Vice-Présidente de la Formation**.

La décision sera fonction des places disponibles en 5^{ème} année dans le parcours visé et de l'évaluation de la lettre de motivation et des relevés de notes.